



CONTRAT DE LOCATION JOURNEE

8h00 - 18h00

SALLE D'ANIMATION/RESTAURANT DU FORT/STADE/ SALLE DES ASSOCIATIONS/SALLE PAROISSIALE

NOM – Prénom.....

Nom de l'organisme.....

Adresse.....

Tél..... et Mail.....

Agissant à titre : Personnel ou Représentant un organisme ou une association

Date de la manifestation :	Type de manifestation :
.....

Pièces demandées :

Attestation d'assurance et chèque de caution

Mode de paiement de la location :

- Le Locataire recevra un Avis des Sommes à Payer (ASAP) par courrier
- devra régler la somme indiquée, auprès du Trésor Public.

Afin de responsabiliser les bénéficiaires, une caution est demandée :

Toute ou une partie de la caution peut être encaissée en cas de dégradation, casse....

Si les dégradations dépassent le montant de la caution, la municipalité se réserve le droit de poursuivre le bénéficiaire pour le solde restant dû.

Le chèque de caution sera rendu ou détruit à l'issue.

Besoin locatif (cocher le type de location)

	SALLES	Tarif location	Caution
	Salle des associations	130 €	100 €
	Restaurant du fort	530 €	1 600 €
	Salle animation du fort	380 €	1 600 €
	Salle paroissiale	80 €	100 €
	Stade et vestiaire	45 €	100 €
	TOTAL		

Si perte du badge : 80.00 €

Fait à Aiton, le

Bénéficiaire

Mairie